



MAIRIE
DE
LEFFRINCKOUCKE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la Séance du Conseil Municipal

du 18 juin 2020

Présidence de M. B. WEISBECKER

Conseillers présents : MM.

G.M. LEMAIRE, J.P. MOUGEL, C. DEHAESE-FLOCH, M.L. LAVALLEE-SANSON, S. THOMAS-QUENSON, P. BERTELOOT, adjoints
S. DEMARTINECOURT-SWYNGEDAUF, A.M. VERHEECKEN-CARTON, J.P. TRIQUET, H. ZERRIF-MOUKIT, V. HENOCQ, C. D'HORDAIN-HOESTLANDT, M. PEDRETTI, F. LAILLANT-VEROVE,, A. LHOMME-CAPPELAERE, L. BAYART, conseillers

Absents : E. DAVID-LOISEL, L. CERVIER, M. VANLICHTERVELDE, N. HENNI, Y. SANSON

Excusés ayant donné pouvoir : M. CLASSIOT à P. BERTELOOT, L. VERCRUYSSSE à P. BERTELOOT, J. KESTEL à G.M. LEMAIRE, S. VANDERHAEGHE à G.M. LEMAIRE

Secrétaire de séance : V. HENOCQ

SOMMAIRE

OBJET : rapport et débat
d'orientations budgétaires

I – Le contexte budgétaire

A. Loi de Finances pour 2020

B. Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2020

C. L'impact du Covid-19

II – Les orientations budgétaires

A. Analyse rétrospective 2014 – 2019

1. Reprise des recettes de fonctionnement

Dépenses de gestion courante

Un Autofinancement solide

État de la dette

Investissement – Dépenses

Investissement – Les reports

Investissement – Recettes

B. Les orientations pour 2020

La section de fonctionnement

Prospective 2020 des produits de fonctionnement

Prospective 2020 des charges de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

La section d'investissement

Les ressources d'investissement

Les dépenses d'investissement

La maquette synthétique

Le plan pluriannuel d'investissement

Date de convocation

11 juin 2020

Date de publication

11 juin 2020

Nombre de conseillers

en exercice 26

Présents 17

Absents 9

Votants 21

Délibération N° : 4_1

18-06-20

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

budget primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de Leffrinckoucke, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020 ainsi qu'à la situation financière locale..

Le document de travail préalable a été totalement remodelé sur la partie orientations 2020 suite à l'émergence de la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, les votes des budgets 2020, compte administratif et de gestion ont été repoussés jusqu'au 31 juillet par l'ordonnance du 25 mars 2020.

De surcroît, les règles d'autorisation de dépenses avant le vote du budget ont été élargit pour 7/12 des crédits ouverts en fonctionnement et à 100 % en investissement. Durant cette période de crise, les pouvoirs du Maire ont été élargis et lui permettent, entre autre d'attribuer les subventions aux associations par décision, et non plus par délibération.

La loi de finance 2020 étant devenue caduque compte tenu du contexte économique qui n'est plus du tout d'actualité, cette partie sera rappelée mais ne sera pas analysé dans le présent document. Nous avons aussi retiré les éléments de croissance initialement prévus.

Enfin, pour l'année 2020, le débat d'orientation budgétaire pourra se dérouler le même jour que le vote. Il n'est donc pas nécessaire de réunir le conseil municipal spécifiquement pour la présentation de ce rapport.

I. CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Ces éléments apparaissent uniquement dans un but informatif, car le contexte est radicalement différent avec l'émergence du COVID-19.

A. Loi de Finances pour 2020

Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés. L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc un effort du secteur public local de 13 Mds€, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'État pour une durée de 3 ans soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

B. Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2020

◆ Une stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales

→ La Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26.8 Md€.

=> Pour notre commune, la DGF étant nulle depuis 2015, elle restera égale à zéro et la Contribution au Redressement des Finances Publiques sera figée au niveau de 2019 soit environ 67 mille euros.

→ Le PLF 2020 maintient l'enveloppe du FPIC à son niveau de 2019.

◆ Améliorer le pouvoir d'achat des français

→ Baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes et populaires.

→ Supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

→ La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, impôt qui représente une charge importante pour les ménages aux revenus dans la moyenne.

=> Alors que le PLF 2020 (point 1.6 de l'article 5) prévoyait que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. Comme attendu par les associations d'élus, les députés ont confirmé la décision de la commission des finances de supprimer le gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les revaloriser de 0.9% soit un gain estimé de 250 M€ pour les collectivités.

→ Simplifier et moderniser la fiscalité locale :

o Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.

o Le Gouvernement prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations avec ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026.

→ Revaloriser la prime d'activité de +0.3% en 2020.

→ Exonérer les heures supplémentaires et reconduire la prime exceptionnelle.

◆ **Soutenir l'emploi et la compétitivité**

→ Transformer le régime d'assurance chômage :

- o Tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise ont droit à l'assurance-chômage en cas de démission pour réaliser un projet professionnel ;
- o Les règles d'indemnisation chômage sont revues pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi durable et plus soutenable la situation financière de l'Unedic.
- o Un système de bonus-malus pour lutter contre les contrats courts.

→ La montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC) soit un prévisionnel de 3.1 Md€ en 2020 sur le périmètre de la mission « travail et emploi »

C. L'impact du Covid-19

Les prévisions budgétaires internationales, nationales et locales ont été bouleversées par l'émergence du Covid-19. Cette crise majeure impactera violemment et durablement nos finances. Il est difficile d'évaluer précisément quelles en seront les conséquences pour Leffrinckoucke. Nous pouvons estimer qu'au niveau des ressources, il y a aura une très forte baisse des prestations (piscine, restauration scolaire, ...) alors que des articles en dépenses diminueront aussi (frais courant pour entretien, personnel vacataire, alimentation, animations, ...).

La loi de finance 2020 sera vraisemblablement amendée courant d'année, ce qui risque aussi de jouer sur nos finances locales. Les premières études montrent une récession comprise entre 8 % (estimation du gouvernement) et 13 % (estimation de l'INSEE).

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune (A) constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives (B). En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

A – ANALYSE RETROSPECTIVE 2014 – 2019

En milliers d'Euros						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	7 319	7 164	6 735	6 620	6 742	6 806
Fiscalité directe locale	5 934	6 043	5 702	5 918	6 014	6 073
dont produits fiscal (TH – TF)	2 615	2 631	2 222	2 636	2 691	2 747
dont compensation CUD	3 186	3 213	3 263	3 106	3 143	3 159
dont autres produits et taxes	133	199	217	176	180	167
Dotations et participations	722	623	442	243	230	242
dont DGF	359	213	71	0	0	0
dont DSR	23	24	25	26	26	24
dont compensations fiscales	129	184	70	94	97	103
dont FCTVA				16	15	14
dont autres compensations et participations	211	202	276	107	92	101
Autres recettes	663	498	591	459	498	491
dont revenus des immeubles	89	80	63	58	65	79
dont travaux en régie	110	47	10	19	20	32
dont produits des services	219	186	293	223	257	271
dont atténuations de charges	245	185	225	159	156	109
RECETTES EXCEPTIONNELLES	172	96	380	115	419	809
Produits exceptionnels	171	77	37	113	66	89
Divers		2	2	2	2	5
Sortie d'inventaire		8	70	0	0	
excédents de fonctionnement exercices précédents			212		351	600
Opération cessions d'immobilisation	1	9	59			115
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 491	7 260	7 115	6 735	7 161	7 615

=> **Consolidation des recettes de fonctionnement**

1 – Reprise des recettes de fonctionnement

Hors recettes exceptionnelles et excédents de fonctionnement des exercices précédents, les recettes de fonctionnement ont augmenté très modérément de 64 mille euros (+0,95%) entre 2018 et 2019. La hausse provient principalement :

- fiscalité directe locale : +56 mille euros
- produits des services et revenus des immeubles : + 28 mille euros.

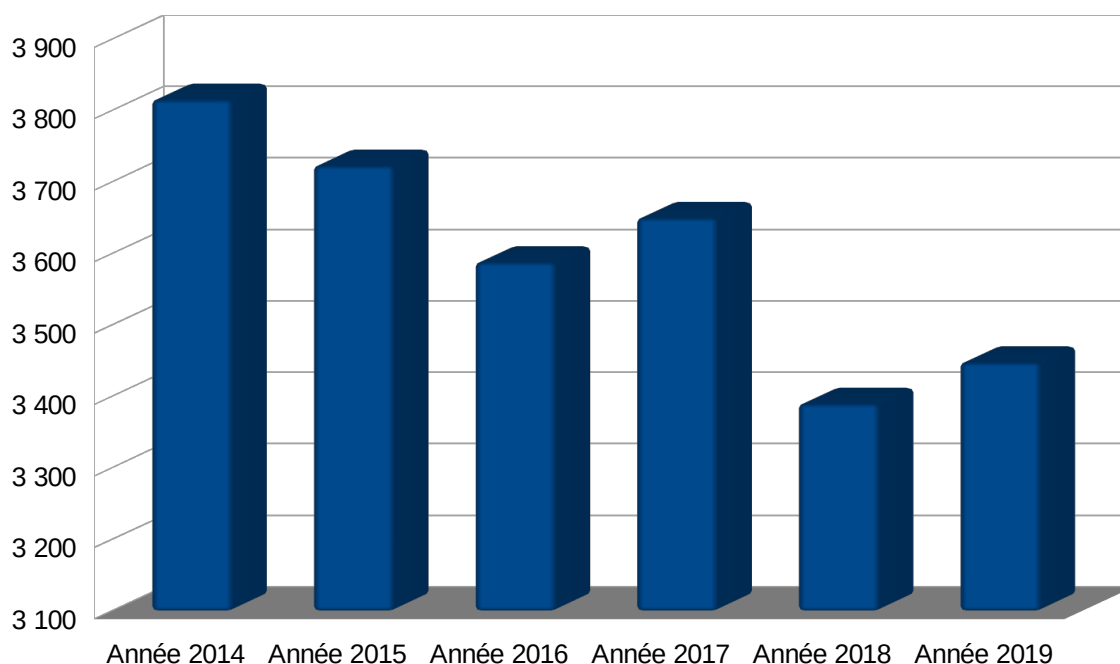
Par contre les atténuations des charges baissent de 47 mille euros.

=> **Dépenses de gestion courante qui évoluent de 2,63 % entre 2018 et 2019**

En milliers d'Euros	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Dépenses de gestion courante (depenses de fonctionnement hors frais financier)	6 769	6 241	6 119	5 983	5 674	5 823
Charges courantes	2 954	2 518	2 531	2 333	2 284	2 375
dont charges à caractère général	1 844	1 497	1 400	1 376	1 381	1 465
dont fluides (eau, gaz, électricité)	441	392	352	367	386	430
dont subv. Versée au CCAS	133	160	168	160	150	150
dont subv. Versées aux associations	483	431	394	380	361	372
dont indemnités élus	114	105	105	99	98	93
dont contributions organismes	361	315	311	310	292	292
dont autres	19	10	153	8	2	3
Frais de personnel	3 816	3 723	3 588	3 650	3 390	3 448
Autres dépenses de fonctionnement	298	311	415	401	324	404
Charges financières	158	123	109	96	85	75
Amortissement	138	170	178	164	154	134
divers		1		141	85	80
Opérations cessions d'immobilisations	2	17	128	0	0	115
Dépenses de fonctionnement	7 067	6 552	6 534	6 384	5 998	6 227

Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement. Entre 2018 et 2019, elles augmentent de 1,71 % (+58 mille euros).

Charges de personnel (en K€)

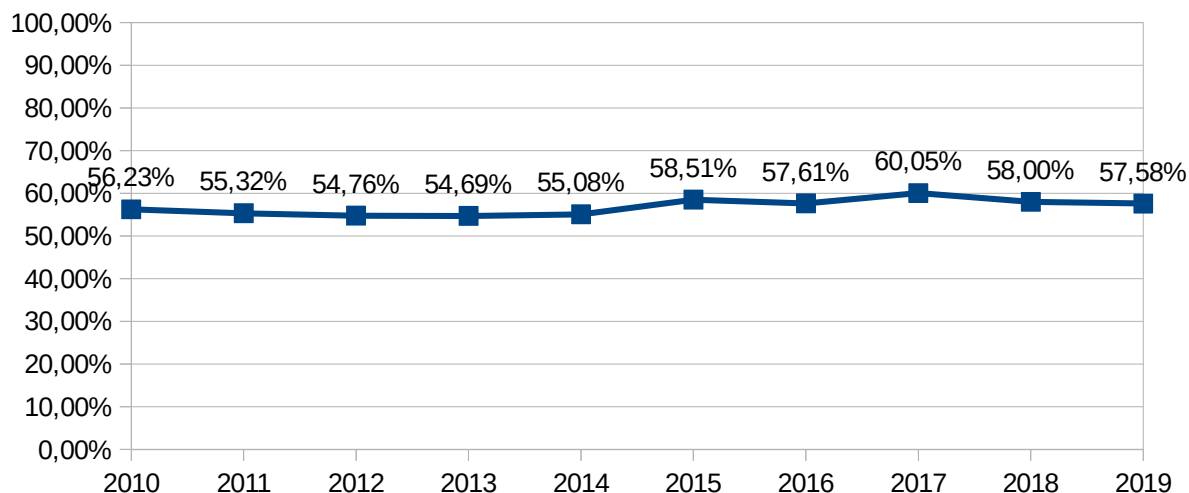


On constate dans le tableau suivant, après l'augmentation du nombre de titulaires en 2014 suite au

Évolution des effectifs	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2019
Autorisés	110	109	116	125	124	129	130	123	104
Pourvus par titulaires	94	92	96	103	108	106	106	93	90
Pourvus par non titulaires	8	7	10	10	4	6	6	4	8
TOTAL Pourvus	102	99	106	113	112	112	112	97	98

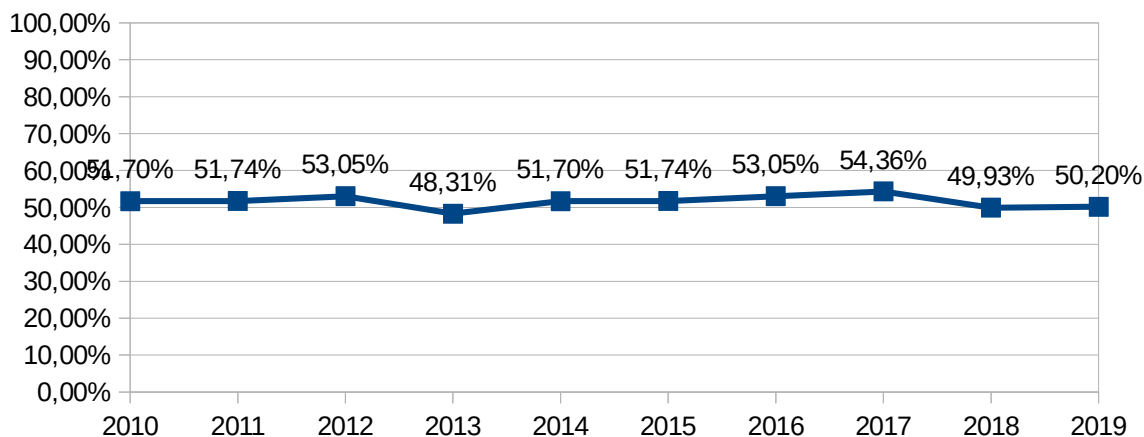
plan de résorption des emplois précaires, que nous retrouvons à peu près le nombre d'agents de 2012.

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

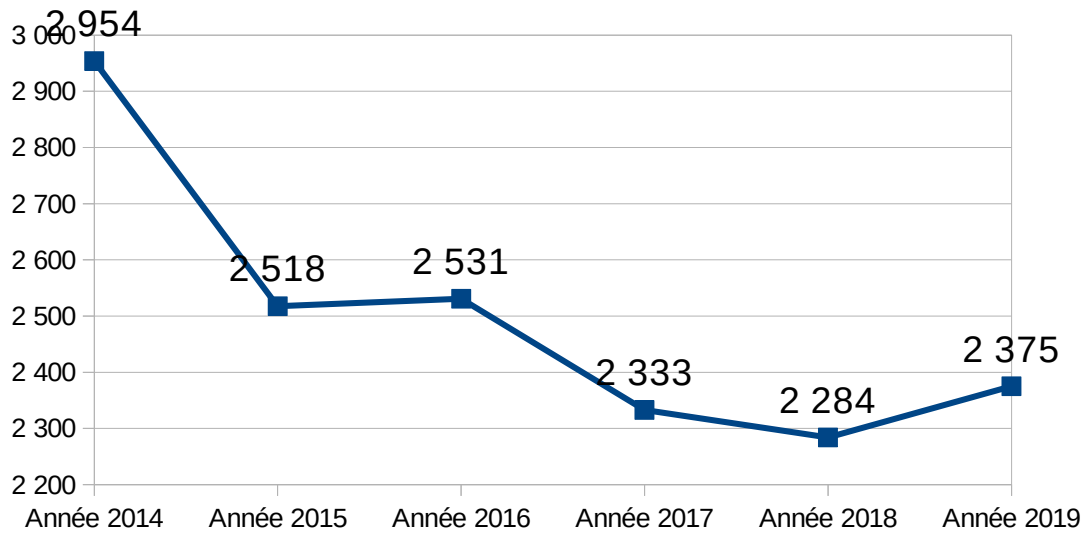


En 2019, le « poids » des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement s'est tassé par rapport à 2018. Mais ce ratio est à manipuler avec précaution, car mathématiquement, si les dépenses réelles de fonctionnement diminuent plus rapidement que les charges de personnel, le ratio augmente même s'il y a une baisse des charges de personnel. Nous constatons plutôt une stabilisation de ce ratio depuis 2015.

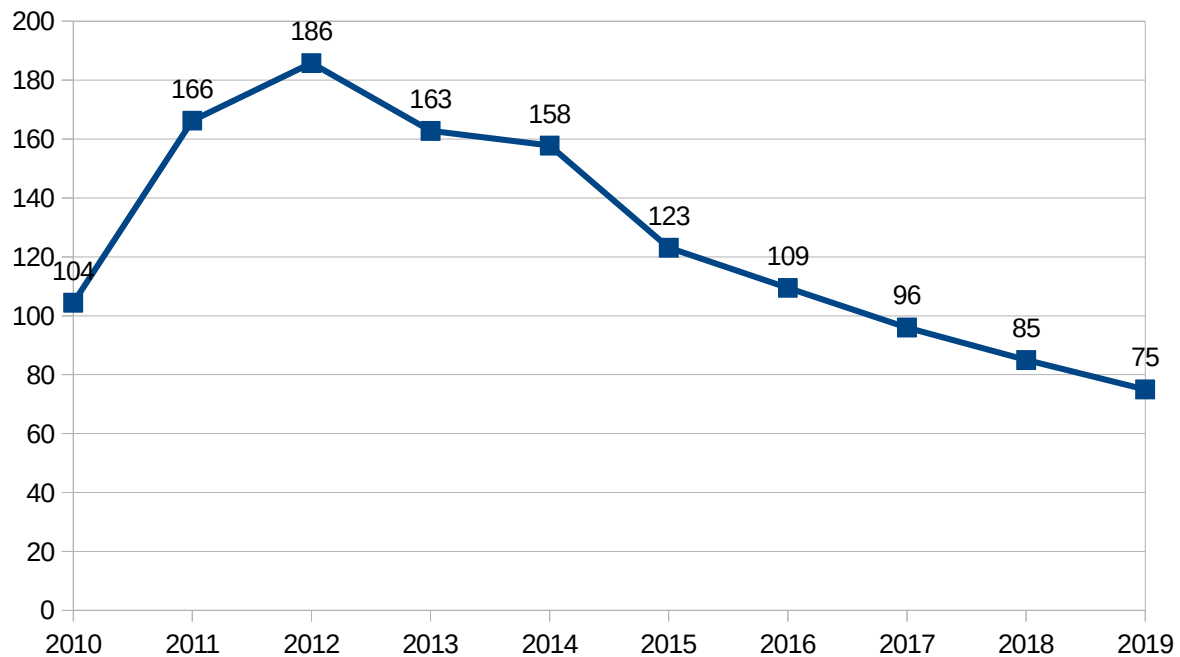
Évolution dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement



Charges courantes (en K€)



En 2019, les charges courantes se sont stabilisées, on retrouve un niveau équivalent à 2017. Il devient complexe de poursuivre des baisses dans ce poste sans détériorer les services à la population et la qualité de l'entretien du patrimoine municipal.



Évolution des frais financiers

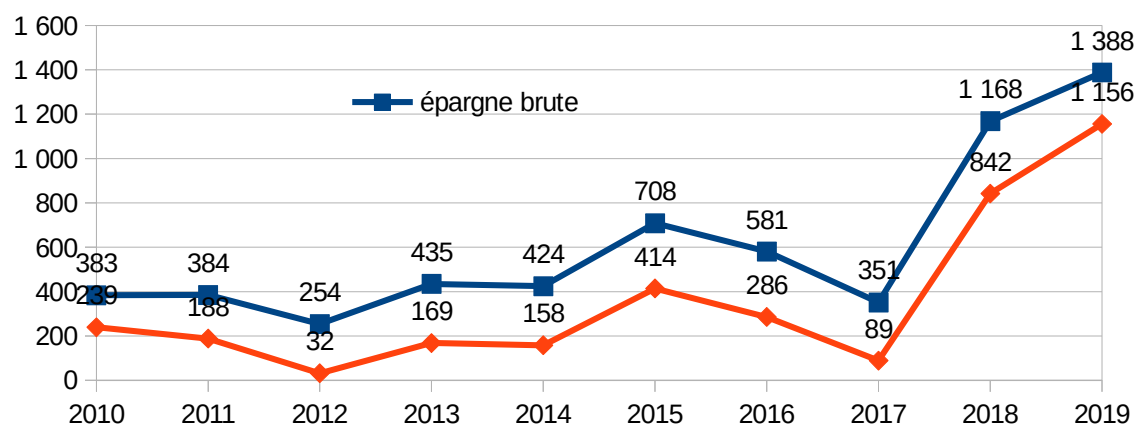
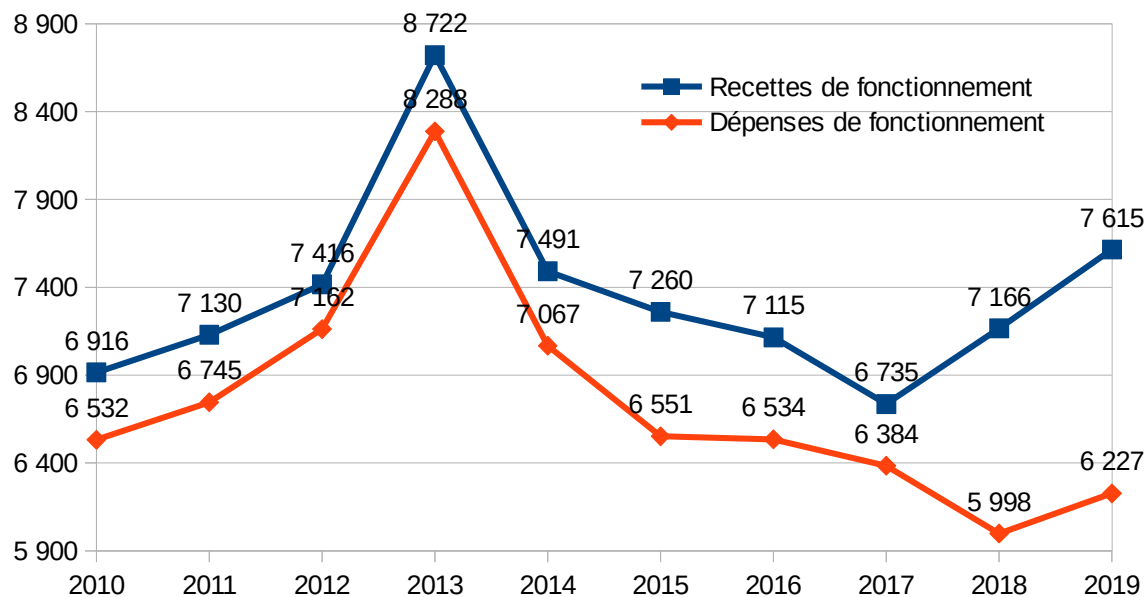
Depuis 2012, les frais financiers baissent chaque année. Cela correspond à l'extinction d'emprunts ainsi qu'à une phase où la ville paye plus de remboursement de capital que d'intérêts. En 2024, sauf nouvel emprunt, il ne restera qu'un seul emprunt pour la ville de Leffrinckoucke.

=> **Un autofinancement solide**

Évolution des résultats

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	7 491	7 260	7 115	6 735	7 166	7 615
Dépenses de fonctionnement	7 067	6 551	6 534	6 384	5 998	6 227
épargne brute	424	708	581	351	1 168	1 388
Remboursement en capital	456	294	295	262	226	232
épargne nette	-32	414	286	89	942	1 156
Opérations sur emprunts (3)	190					
épargne nette corrigée	158	414	286	89	942	1 156

Dépenses et Recettes de fonctionnement



Épargne brute et épargne nette (corrigée)

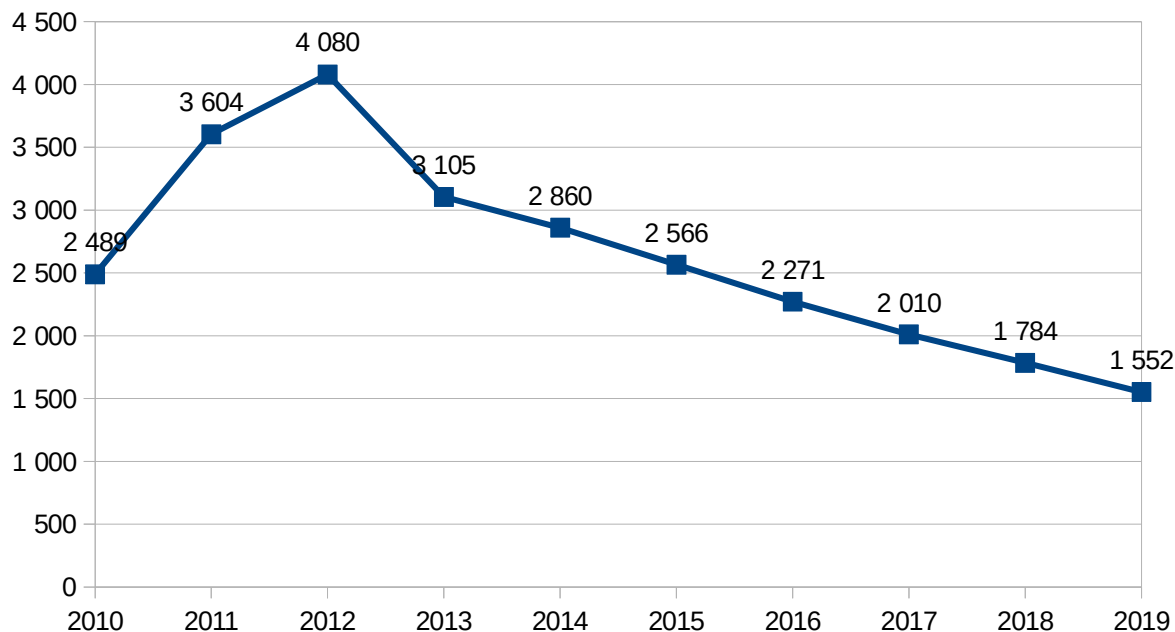
Notre capacité d'autofinancement s'est fortement consolidée du fait de l'intégration des excédents précédents d'une part, de la hausse des recettes de fonctionnement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

=> **État de la dette communale**

Le stock de la dette était de 2 489 K€ en 2010 contre 1 552 K€ au 31 décembre 2019. La capacité de désendettement est très faible (inférieure à 2 ans). Ce ratio indique que la ville est en capacité de souscrire à de nouveaux emprunts sans risque de dégradation de ces comptes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31/12	2 860	2 566	2 271	2 010	1 784	1 552
Remboursement en capital	266	294	295	262	226	232
Intérêts de la dette	158	125	109	98	87	75
Recettes réelles de fonctionnement	7 379	7 204	6 764	6 715	6 790	6 868
Dépenses réelles de fonctionnement	6 927	6 364	6 228	6 219	5 845	5 978
Taux endettement Encours dette / RRF	0,39	0,36	0,34	0,30	0,26	0,23
Charge de la dette Annuité dette / RRF	5,75%	5,82%	5,97%	5,36%	4,61%	4,47%
RRF – DRF	452	840	536	496	945	890
Capacité de désendettement (Dette / RRF – DRF)	6,33	3,05	4,24	4,05	1,89	1,74

Évolution du capital restant dû (en K€)



Au 22 janvier 2020, l'encours de dette est composé de 3 emprunts. La structure de la dette est constituée à 100 % en taux fixes et en euros.

Elle se répartit à 89,2 % à la Caisse d'Épargne et de 10,8 % à Dexia CL.

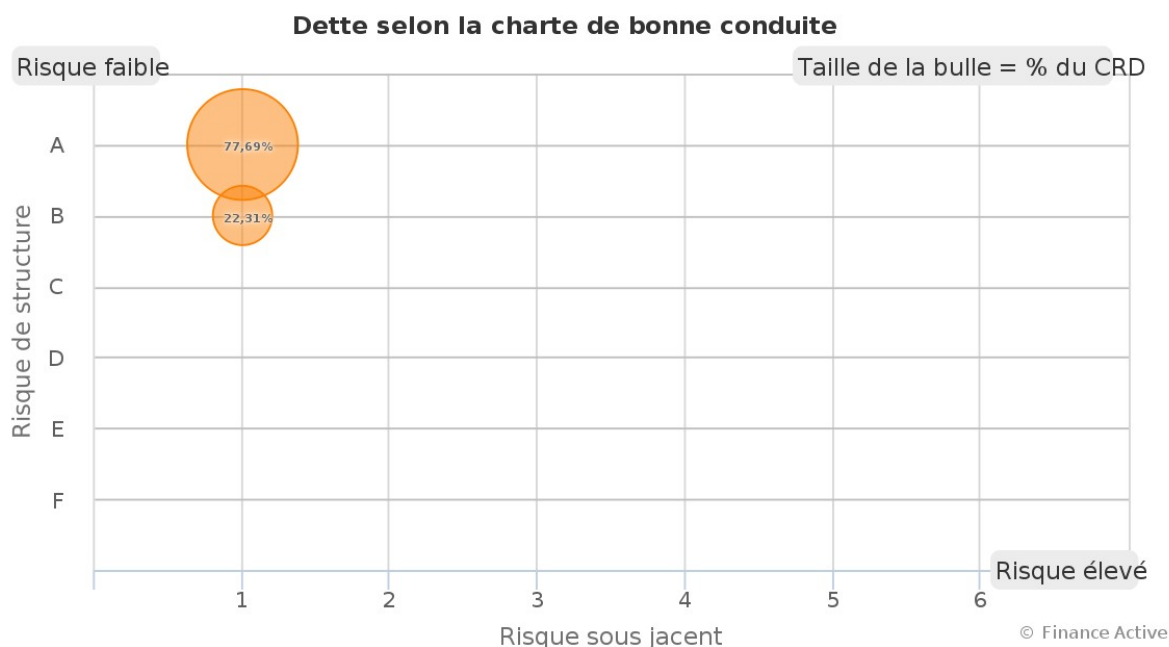
Capital restant dû par banque

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
CAISSE D'EPARGNE	3 282 002,76 €	1 380 264,50 €	2
DEXIA CL	1 137 761,86 €	167 408,57 €	1
total	4 419 764,62 €	1 547 673,07 €	3

Le taux moyen de nos emprunts s'élève à 4,46 % à ce jour. La ville de Leffrinckoucke, avec le partenariat de la société Finance Active, reste vigilante sur le niveau du marché afin de saisir l'opportunité de renégociation à des taux plus intéressants.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	1 551 634,89 €	239 230,89 €	65 260,32 €	304 491,21 €	1 312 404,00 €
2021	1 312 404,00 €	246 471,62 €	54 021,41 €	300 493,03 €	1 065 932,38 €
2022	1 065 932,38 €	254 063,65 €	42 470,27 €	296 533,92 €	811 868,73 €
2023	811 868,73 €	136 868,73 €	32 118,65 €	168 987,38 €	675 000,00 €
2024	675 000,00 €	90 000,00 €	27 702,00 €	117 702,00 €	585 000,00 €
2025	585 000,00 €	90 000,00 €	23 814,00 €	113 814,00 €	495 000,00 €
2026	495 000,00 €	90 000,00 €	19 926,00 €	109 926,00 €	405 000,00 €
2027	405 000,00 €	90 000,00 €	16 038,00 €	106 038,00 €	315 000,00 €
2028	315 000,00 €	90 000,00 €	12 150,00 €	102 150,00 €	225 000,00 €
2029	225 000,00 €	90 000,00 €	8 262,00 €	98 262,00 €	135 000,00 €
2030	135 000,00 €	90 000,00 €	4 374,00 €	94 374,00 €	45 000,00 €
2031	45 000,00 €	45 000,00 €	729,00 €	45 729,00 €	0,00 €
total		1 551 634,89 €	306 865,65 €	1 858 500,54 €	

A noter également que tous les emprunts sont des produits non structurés (77,69%) ou à risque faible et limité (22,31%). Pour ce dernier, il s'agit d'un emprunt avec une barrière à 6 % basée sur l'Euribor 3 mois. Pour information, le taux Euribor 3 mois, est le 20 janvier 2020s 2019 à -0,392 %. Nous sommes donc très confiants quant à la barrière de 6 % et nous pouvons considérer que le risque est quasi nul.



=> Investissement – Dépenses

La commune de Leffrinckoucke a connu un investissement important en 2011 suite à la rénovation de la piscine municipale Haucolas. Les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne sur la période 2014 – 2019 à 461 687 € par an. Elles atteignent même 600 000 € en 2018, 1,15 millions en 2019.

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019
442 085	1 014 146	423 796	246 112	174 302	179 065	599 893	1 146 951

Liste des principales dépenses d'équipement réalisées :

Opération	Période	dépense	Subventions
Rénovation fort des Dunes	2014	66	22
Achat balayeuse de voirie	2014	102	
Installation portes automatiques	2014	16	
Mise en place arrosage intégré stade	2014	12	
Rénovation chauffage Église	2014	54	
Rénovation petit parc secteur centre	2014	19	
Rénovation éclairage public	2014-2019	457	
Travaux étanchéité des bâtiments	2014-2019	69	
Rénovation école Bonpain	2015	111	
Achat tracteur	2015	17	
Solution téléphonie HdV	2015	15	
Étude fort des Dunes	2016	42	23
Réfection électrique salle des fêtes	2016	30	
Rénovation vitraux église	2017	10	
Achat fourgon	2017	13	
Assainissement salle tir à l'arc	2017	29	12
Élargissement chaussée mairie	2017	26	
Éclairage stade de foot	2017	48	
Achat mini pelle	2018	19	
Achat chariot télescopique	2018	20	
Mise aux normes bâtiments municipaux	2018-2027	62	
Aménagement de la gare	2018-2020	126	100
Scénographie Fort des Dunes	2018-2020	721	514
Mise en place vidéo protection	2018-2019	118	
Achat véhicule utilitaire	2018	16	
Mise aux normes surpresseur SDF	2018	22	
Remplacement verrière SDF	2018	13	
Aménagement paysager, rue du 2 juin 40	2019	29	
Acquisition broyeur de végétaux	2019	23	
Acquisition chalet pliable (animations)	2019	10	
Alarme incendie mairie	2019	24	

On constate une reprise des travaux en régie (travaux réalisés par les services municipaux pour lesquels nous pouvons prétendre au FCTVA) en 2019.

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019
110 069	46 540	10 443	19 282	19 772	32 354

=> **Les reports d'investissements**

Certaines dépenses ont été engagées en 2019 et seront soldées et payées en 2020. Pour cette année nous notons 329 K€ de reports dont 150 K€ de travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux, 95 K€ d'éclairage pour la véloroute voie verte, 15 K€ pour des traitements d'étanchéité du foyer Berteloo.

=> **Investissement – Recettes**

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- **l'autofinancement :**
 - le solde de la section d'investissement de l'année N-1. Il évolue en fonction des résultats de l'année précédente. Il est de 687 K€ en 2019.

- l'excédent de fonctionnement de l'année N-1, en 2019 a été placé d'une en section de fonctionnement pour 600 K€, ce qui a permis de prévoir au BP 2019 1,243 millions d'euros de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et d'autre part à hauteur de 563 K€ en section d'investissement.
- des ressources propres :
 - le FCTVA qui évolue fortement en fonction des investissements des exercices précédents est de 96 K€ en 2019. Depuis 2017, nous recevons aussi du FCTVA en fonctionnement avec 14 K€ en 2019.
- des ressources extérieures :
 - les subventions et les fonds de concours. La ville de Leffrinckoucke a perçu en 2019, 260 K€ d'aides dont 160 K€ pour la scénographie du fort des Dunes, et 100 K€ pour la gare provenant toutes deux de la CUD
 - L'emprunt. La ville n'a plus souscrit d'emprunt depuis 2011.
 - La vente de terrains par la CUD pour Dk'Plus pour 114 K€.

Recettes réelles d'investissement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019
Solde de l'investissement	72	282	364	680	996	687
FCTVA	132	66	39	20	29	96
Excédent de fonctionnement	436	424	496	581	0	562
Subventions reçues	304	0	23	12	354	260
Emprunts ou assimilés	190	0	0	0	0	0
TOTAL	1 134	772	922	1 293	1 379	1 605

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Produits des cessions	1	9	59			
Amortissements	137	170	178	164	154	134

B – LES ORIENTATIONS POUR 2020

=> La section de fonctionnement

Début avril 2020, nous avons été notifiés des produits fiscaux. Nous constatons une **forte baisse du produit de la taxe foncière bâti** de l'ordre de 243 000 euros résultant selon les services de la DRFIP : « **La diminution des bases de taxes foncières bâties 2020 correspond à la mise à jour d'un établissement sidérurgique suite à réclamation.** »

À noter, le produit TH étant assuré par l'état, **il reste inclus dans les avances mensuelles versées aux communes**. Actuellement le versement est calculé sur les produits perçus en 2019. Une mise à jour devrait être effectuée "en juillet" pour intégrer le produit prévisionnel TH de 1 068 508 € (si les conditions nous le permettent) puis l'ajustement définitif en fin d'année après connaissance du produit définitif issu de rôle général 2020.

L'impact budgétaire du Covid-19 est difficilement prévisible pour le moment, mais il pèsera sur nos prestations à la population et donc sur une partie de nos recettes. A contrario, des dépenses baisseront (alimentation restauration scolaire, fluide, fournitures ...). Il faudra attendre la fin de la crise avant de faire une estimation précise des évolutions en recettes et dépenses.

Prospective 2020 des produits de fonctionnement :

La construction de cette prospective s'établit en fonction de plusieurs éléments :

- baisse de 243 000 € des produits fiscaux.
- Une stabilisation des dotations communautaires (attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire).

En milliers d'Euros							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT (Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)	7 319	7 164	6 735	6 620	6 742	6 806	6 426
Fiscalité directe locale	5 934	6 043	5 702	5 918	6 014	6 073	5 826
dont produits fiscal (TH – TF)	2 615	2 631	2 222	2 636	2 691	2 747	2 505
dont compensation CUD	3 186	3 213	3 263	3 106	3 143	3 159	3 160
dont autres produits et taxes	133	199	217	176	180	167	161
Dotations et participations	722	623	442	243	230	242	230
dont DGF	359	213	71	0	0	0	0
dont DSR	23	24	25	26	26	24	25
dont compensations fiscales	129	184	70	94	97	103	100
dont FCTVA				16	15	14	15
dont autres compensations et participations	211	202	276	107	92	101	90
Autres recettes	663	498	591	459	498	491	370
dont revenus des immeubles	89	80	63	58	65	79	50
dont travaux en régie	110	47	10	19	20	32	30
dont produits des services	219	186	293	223	257	271	150
dont atténuations de charges	245	185	225	159	156	109	140
RECETTES EXCEPTIONNELLES	172	96	380	115	419	809	640
Produits exceptionnels	171	77	37	113	66	89	40
Divers		2	2	2	2	5	0
Sortie d'inventaire		8	70	0	0		
excédents de fonctionnement exercices précédents			212		351	600	600
Opération cessions d'immobilisation	1	9	59			115	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 491	7 260	7 115	6 735	7 161	7 615	7 066

- Des produits exceptionnels conformes à la moyenne (hors cessions immobilières)
- Les travaux en régie sont estimés prudemment. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire avec une recette de fonctionnement équivalente à une dépense d'investissement.
- Des atténuations de charges elles aussi estimées de manière prudente, car il est délicat de prévoir le niveau d'une année sur l'autre.
- Les produits des services sont estimés avec forte baisse suite aux répercussions du Covid-19 sur nos prestations (piscines, restauration scolaire ...) : -121 K€ (-45%)
- Les revenus des immeubles qui devraient diminuer d'environ 20K€ (-25%) avec moins de locations de salles.

Hors produits exceptionnels, excédents de fonctionnements et opérations d'ordre, la baisse entre 2019 et 2020 sera importante, plus de 380 000 € de diminution, soit -5,6 % de nos produits.

Cette estimation de nos recettes doit être mise en perspective de l'évolution de nos charges afin de définir les capacités d'investissement.

Prospective 2020 des charges de fonctionnement :

En milliers d'Euros	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Dépenses de gestion courante (dépenses de fonctionnement hors frais financier)	6 769	6 241	6 119	5 983	5 674	5 829	5 914
Charges courantes	2 954	2 518	2 531	2 333	2 284	2 381	2 414
dont charges à caractère général	1 844	1 497	1 400	1 376	1 381	1 465	1 494
dont fluides (eau, gaz, électricité)	441	392	352	367	386	430	425
dont subv. Versée au CCAS	133	160	168	160	150	150	150
dont subv. Versées aux associations	483	431	394	380	361	372	370
dont indemnités élus	114	105	105	99	98	93	101
dont contributions organismes	361	315	311	310	292	292	293
dont autres	19	10	153	8	2	9	6
Frais de personnel	3 816	3 723	3 588	3 650	3 390	3 448	3 500
Autres dépenses de fonctionnement	298	311	415	401	324	404	1 152
Charges financières	158	123	109	96	85	75	66
Amortissement	138	170	178	164	154	134	150
dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour risque							44
virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0		806
divers		1		141	85	80	86
Opérations cessions d'immobilisations	2	17	128	0	0	115	
Dépenses de fonctionnement	7 067	6 552	6 534	6 384	5 998	6 233	7 066

En 2020 nous prévoyons une évolution inférieure à 1 % des dépenses réelles de fonctionnement passant de 5,984 millions d'euros à 6,042 millions d'euros. Toutefois, en 2020 le budget est toujours en baisse par rapport à 2017, qui est l'année de base pour l'appréciation des évolutions des dépenses dans le cadre de la réduction du déficit des finances publiques.

Dans le tableau ci-dessus, **le virement à la section d'investissement est nul sauf en 2020, ce qui est normal puisque cette écriture doit être inscrite pour couvrir à minima l'annuité en capital de la dette. C'est lors du vote des résultats que l'excédent de fonctionnement est acté.**

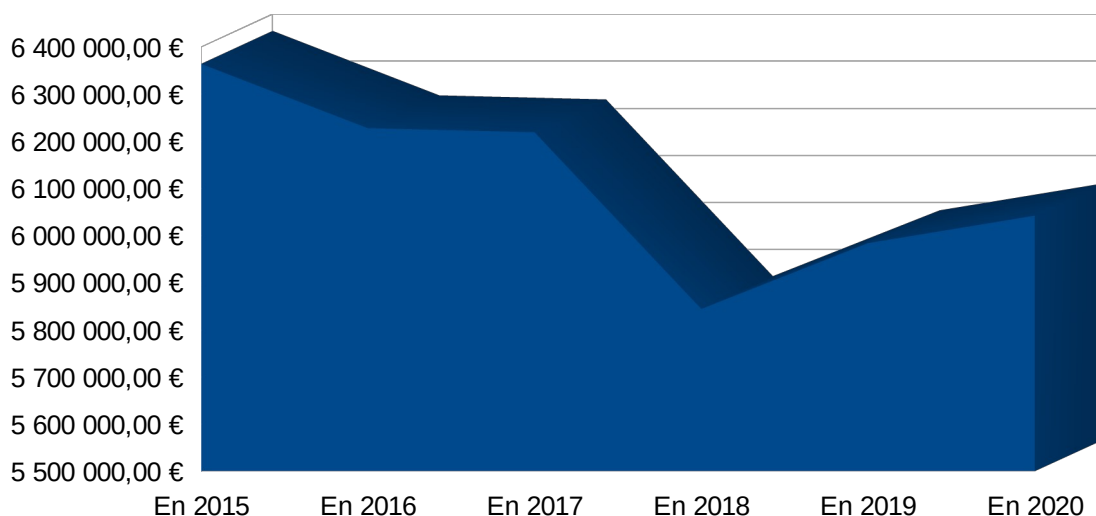
Plusieurs éléments apparaissent dans la prospective 2020 :

- Évaluation des charges courantes autour de 2,4 millions d'euros.
- La subvention au CCAS stable par rapport à 2019. Celles des autres associations seront réévaluées.
- Les charges de personnel doivent être encore affinées. Nous estimons qu'elles seront légèrement en hausse de 1,5 % (GVT) par rapport à 2019.
- Les charges financières poursuivent leur baisse pour diminuer de l'ordre de 13 % par an.
- Les amortissements sont estimés à 150 K€ en 2020. Pour rappel, les amortissements sont aussi des opérations d'ordre (dépenses de fonctionnement égales aux recettes d'investissement).
- 43 K€ de provision pour risque suite à contestation d'une société après avoir émis en 2019 des intérêts moratoires pour prestations non réalisées.
- Le virement à la section d'investissement de 0,8 millions d'euros, est très largement supérieur au remboursement du capital de la dette. Ce qui signifie que nous renforçons ainsi notre capacité d'autofinancement.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Pour répondre à l'évolution législative sur la présentation du ROB, vous trouverez l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. La base 100 démarre à partir de l'année de référence 2017, et on constate une baisse de cette valeur en 2018. Par ailleurs, depuis 2015, la baisse est constante.

	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020
DRF	6 227 646,31 €	6 218 910,52 €	5 844 075,56 €	5 984 000,00 €	6 042 000,00 €
évolution	-2,15%	-0,14%	-6,03%	2,39%	0,97%
sur une base 100 à partir de 2017	100,14	100,00	93,97	96,22	97,16



=> La section d'investissement

Les ressources d'investissement

Avant d'examiner les pistes de dépenses, il convient de prendre en compte les produits prévus pour 2020.

- Tout d'abord nous retrouvons les excédents en fonctionnement (782 K€) et en investissement (444 K€), ce qui détermine en globalité : 1 226 K€
- Le virement de la section de fonctionnement, qui dépasse largement le remboursement du capital de la dette, pour 829 K€.
- Les amortissements devraient représenter 150 K€
- Le FCTVA est estimé à 170 K€
- Enfin, à ce jour nous projetons 571 K€ de fonds de concours. Il s'agit de 140 K€ provenant de la CUD pour la scénographie du Fort des Dunes et la réhabilitation de la gare, 226 K€ par le département, 150 K€ par la région et 55 K€ par la poste.

Il en ressort un total de recettes d'investissement de l'ordre de 2,9 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses obligatoires pour un total de 1 831 K€ sont réparties comme suit :

- La prise en charge des reports d'investissement 2020 (dépenses engagées en 2019 mais qui seront mandatées en 2020) pour 299 K€.
- le remboursement du capital de la dette pour 240 K€
- les travaux en régie pour 30 K€
- Poursuite et fin des AP/CP du fort des Dunes et de la gare pour respectivement 580 K€ et 614 K€.

- Aménagement de la Digue pour 68 K€ en 2020 et le solde en 2021 (de 68 000 à 204 000 €). Il s'agit d'un projet réalisé en collaboration avec la communauté urbaine de Dunkerque, susceptible d'être subventionné à 50 % par la Région. Le montant sera donc réactualisé dès notification du fonds de concours.

Les dépenses récurrentes représentent environ 300 K€ et sont réparties comme suit :

- Accessibilité PMR : 100 k€
- Remplacement candélabres, boules : 30 k€
- Équipement, mobilier, informatique : 70 k€
- Intervention dans les bâtiments, toitures ... : 100 k€

Les priorités 2020 restent à définir. Compte tenu des recettes et des dépenses prévues, le montant à définir est de l'ordre de 740 mille euros.

Les ressources propres du budget 2020 permettent de couvrir le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement, le besoin de financement en terme d'emprunt est donc nul, sauf nouveaux projets financièrement conséquent.

=> Maquette synthétique

BUDGET GÉNÉRAL EN K€				
RECETTES				
	7 066	DÉPENSES		
			7 066	
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	7 036	Opérations réelles	6 110
	Atténuation de charges	140	Charges à caractère général	1 494
	Produits des services	150	Frais de personnel	3 500
	Impôts et Taxes	5 826	Subventions & indemnités élus	917
	Dotations, participations	230	Frais financiers	66
	Revenus des immeubles	50	Dépenses exceptionnelles	133
	Produits exceptionnels	40	Atténuation de produits	
	Excédents de fonctionnement	600	Dépenses imprévues	0
	Opérations d'ordre	30	Opération d'ordre	956
	Travaux en régie	30	Amortissements	150
		Virements à l'investissement	806	
RECETTES				
	2 922	DÉPENSES		
			2 922	
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	1 966	Opérations réelles	2 892
	Solde de l'investissement	444	Dépenses imprévues	131
	FCTVA	169	Reports	299
	Excédents de fonctionnement	782	Emprunts	240
	Subventions, fonds de concours	571	Scénographie du Fort des Dunes	580
	Emprunts	0	Informatisation des services	30
			Éclairage public	200
			Autres opérations immobilières	100
			Aménagements et équipements	405
			Aménagements de la Digue	68
		Mise aux normes des bâtiments	225	
		Rénovation Gare	614	
Opérations d'ordre	956	Opérations d'ordre	30	
Amortissements	150	Travaux en régie	30	
Virement du fonctionnement	806			

=> Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un document de travail qui établit les prévisions d'investissements sur plusieurs années. Chaque année ce document est susceptible d'être révisé selon les capacités financières ou les opportunités de la collectivité.

Le PPI s'ajoute aux dépenses récurrentes et aux dépenses obligatoires. Certaines actions ont démarré en 2018, d'autres ont débuté en 2019.

Le PPI n'intègre pas de nouveaux projets devant débuter en 2020, à l'exception des travaux de la Digue, qui est l'année de transition. Cette année, il s'agit de l'année d'extinction des « gros projets » de la mandature précédente.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
PPI 2018-2023						
Rénovation Éclairage public (candélabres boules)	44 552,00 €	27 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Éclairage public pôle échange et rond point rue du 2 juin 40	100 065,61 €					
Éclairage public de la rue Salengro			80 000,00 €	20 000,00 €		
Éclairage route vélo voie verte			95 000,00 €			
Remplacement fenêtre complexe administratif	6 620,65 €	16 000,00 €	15 000,00 €			
Réhabilitation de la Gare	17 267,10 €	109 000,00 €	632 000,00 €			
Travaux réhabilitation MPT	18 543,60 €	20 000,00 €				
Renouvellement flotte automobile	15 966,76 €		20 000,00 €		20 000,00 €	
Équipement Salle des fêtes	15 011,19 €	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Couverture-Bardage-étanchéité		120 000,00 €	120 000,00 €			
Vidéo protection municipale	58 900,00 €	50 000,00 €				
Travaux digues			68 000,00 €	204 000,00 €		
Travaux fort des Dunes	89 500,00 €	636 000,00 €	572 000,00 €			
Accessibilité PMR	40 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Le Conseil Municipal,

ATTESTE l'existence du rapport d'orientations budgétaires dont il a pris connaissance.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires

EMET les observations suivantes :

M. PEDRETTI : « *Merci M. le Maire, bon je vais être relativement rapide, parce que pas mal de choses ont déjà été dites. Juste trois points pour nous. Le premier, évidemment, pour abonder dans le sens de M. Mougel. Le contexte est un contexte très difficile, cela est très clair, et moi j'y verrais trois raisons. La première, évidemment, la crise qui nous touche de plein fouet, dont on ne sait pas encore d'ailleurs quels seront les effets notamment sur un plan social, parce que les chiffres que l'on nous annonce de progression du chômage sont stupéfiants, vraiment très très inquiétants, on a une progression vertigineuse du chômage. Nul ne sait ce qu'il va se passer demain, même si on peut espérer un rebond économique, donc il y aura des besoins sociaux évidents. Cela est un point qu'il faut tous qu'on ait à l'esprit. La deuxième chose, M. Mougel l'a dit, c'est l'usine des Dunes qui nous impacte à plusieurs niveaux. Et là encore, évidemment, il faut qu'on soit tous très solidaires des salariés et très vigilants sur ce qu'il va se passer dans les prochains mois. Probablement après les élections parce que, ne soyons pas naïfs, il y a des décisions qui seront prises évidemment après les élections, chacun le sait bien ici, quelque soit l'équipe en place d'ailleurs. C'est assez évident. Moi j'ajouterai un troisième élément qui est celui des choix du gouvernement. Parce que, à moins que des choses m'aient échappées, cela reste extrêmement flou sur les prochaines recettes des communes. On parlait de transférer aux communes l'ensemble de la taxe foncière mais quid de ce projet ? Je ne sais pas. Visiblement les départements sont vent debout contre cela, évidemment ils risquent de se retrouver, eux, plus en difficulté. On navigue à vue, cela c'est clair, même en terme de recettes propres. Donc tout cela pour dire qu'on a bien conscience, en ce qui nous concerne en tout cas c'est très clair, de ce contexte difficile, et du coup, et cela c'est le deuxième élément, de la nécessité d'un sérieux budgétaire. Cela vraiment, sur le groupe Leffrinckoucke Autrement, je ne parle que pour nous, bien évidemment, il n'y a pas de discussion sur ce point. Et que l'on soit en période électorale ou pas n'y change rien.*

Les propositions que l'on fait sont pesées, sont réfléchies, et je crois que dans cette histoire chacun se doit d'être particulièrement responsable et, en même temps, et je terminerai là-dessus, le sérieux budgétaire tout le monde, en tout cas les groupes présents ici, s'accordent là-dessus, mais cela n'empêche pas les choix différents, c'est évident. Et, je crois qu'avec les finances dont la prochaine équipe héritera, ces choix, et cela je vous l'accorde, M. le Maire, ils seront possibles. Vous l'avez dit dans la presse, et sur ce point je vous l'accorde, il y aura des possibilités de modifier, alors pas radicalement, pas en tout, des possibilités de montrer qu'il y a d'autres priorités possibles, et cela ce sont les électeurs qui vont décider au final quels choix ils préfèrent. »

L. BAYART : « Une petite remarque que j'avais déjà fait précédemment, quand on en avait parlé, si on prend le foncier, si vous avez augmenté les impôts. Ce que vous n'avez pas augmenté c'est le taux. Mais le gouvernement ayant augmenté l'assiette, vous n'avez pas baissé, vous, le taux pour que les leffrinckouckois ne payent pas plus. Donc l'impôt a bien augmenté à Leffrinckoucke, le taux lui n'a pas augmenté sur cela je suis d'accord. Mais le particulier a payé plus. »

B. WEISBECKER : « Oui, mais cela c'est la discussion universelle. Qu'auriez-vous dit si nous avions aussi augmenté les taux ? Qu'aurait-on entendu ? Je pense que nous ne pouvons agir qu'à la mesure de nos possibilités d'intervention. Nous l'avons fait, Jean-Pierre Mougel vous l'a rappelé. La dernière augmentation de la part communale, et nous le disons toujours comme cela, la part communale des impôts locaux date de 2005, il y a 15 ans. Et le dernier emprunt date de la piscine, il y a plus de 10 ans maintenant. Donc je pense que l'action financière de la ville a toujours été vers une gestion au plus près. Pourquoi ? Parce que la ville de Leffrinckoucke génère beaucoup de dépenses parce qu'elle a beaucoup de bâtiments, qu'elle a beaucoup d'associations, qu'elle a beaucoup d'activités, contrairement à ce que l'on dit. Et donc, cela il faut l'assumer, et nous l'avons assumé. Nous l'avons assumé jusqu'à maintenant, avec des rebonds, avec des crises. Rappelez vous 2014 quand on nous annonce qu'il n'y a plus de taxe de ceci, que la DGF croule, on passe de + 340 000 € je crois à - 66 000 €, cela fait quand même un léger delta de - 400 000 € pour la commune qui nous tombe sur le bec, là du jour au lendemain. Aujourd'hui, depuis 2014, nous avons travaillé à redresser ces finances, tenant compte de ces baisses de recettes qui ne sont pas de notre fait, avouez-le. Et pan sur le bec, rebelote j'allais dire, l'usine des Dunes ferme son aciérie. Bon déjà on avait eu le coup avec Asco Industries qui nous avait coûté plus de 200 000 €, mais c'était ponctuel. Là, c'est structurel. Tous les ans : - 240 000 €. Et je ne vous parle pas du laminoir qui suit. Le laminoir ce sera encore vraisemblablement une centaine de milliers et voire plus, parce que cela dépend de la surface des bâtiments. Et donc cela veut dire que vous allez devoir, ceux qui seront élus, faire face à un nouvel aléa, avec en plus le Covid. Et, je suis d'accord avec M. Pedretti, avec une action sociale qui vraisemblablement va devoir être forte. Mais pour mener une action sociale forte, il faut des finances derrière. Et là, je répète très rapidement ce que j'ai dit dans la Voix du Nord, j'ai employé un mot dunkerquois, ce n'est pas le moment de faire les marioles. Parce que vous allez vous retrouver avec un budget qui va être asséché et avec des besoins sociaux importants. Alors, ce n'est pas au jour où cela arrive qu'il faut se retourner et dire, parce que cela je vais l'entendre même si je ne suis pas présent dans cette salle : « c'est de la faute du maire et de l'équipe précédente. » Non ! J'ai fait faire un audit des finances par une société sérieuse et indépendante qui a bien sorti le fait que les finances étaient saines. Mais là, on est quand même avec des nouveautés, je viens de vous les exposer, vous les connaissiez. Vous savez, bon an, mal an, dans les années moyennes la ville dégageait 350 à 400 000 € pour investir, mais si on vous supprime 240 000 € et si on vous supprime encore 150 000 € pour le laminoir, il ne vous reste peanuts. Je vous rappelle que l'emprunt n'est pas gros, mais c'est une dépense obligatoire, et donc, comment allez-vous faire face à ces crises ? Comment allez-vous investir si il ne vous reste plus rien ? Pour moi c'est la question qui se pose aujourd'hui, que je voudrais essayer que tout le monde comprenne. Vous savez, les promesses électorales on dit toujours n'engagent que ceux qui les écoutent. Mais néanmoins, il faut un peu de sérieux là-dedans, il faut quand même voir cette situation. Et si on était la seule commune dans ce cas là, eh bien alors c'est que j'aurais certainement beaucoup de choses à me reprocher. Mais on est loin d'être la seule commune dans ce cas là ! Et pour participer à des réunions de maires, je vous assure que les associations des maires de France, des maires ruraux, des maires des petites villes, des maires des grandes villes, toutes les associations sont d'accord pour dire qu'ils ne savent pas, à l'heure actuelle, à quelle sauce ils vont être mangés. Mais voilà, nous sommes en guerre comme l'avait dit le Président, et on va devoir gérer une économie de guerre. Vous allez devoir gérer une économie de guerre ! Donc, on peut toujours faire rêver les gens, et c'est bien de les faire rêver, parce que quand on est dans une situation très grave, évidemment plutôt que d'annoncer des nouvelles catastrophiques, il vaut mieux essayer de faire rêver les gens. Mais après, il faut les assumer ces rêves. Il faut assumer aussi les besoins quotidiens et j'espère qu'on y arrivera. On a, j'en parlerai tout à l'heure, on a des moyens, il y a des espoirs, il y a de la lumière au bout du tunnel, mais encore il ne faut pas fermer les portes, et il faut y aller.

Alors j'allais dire c'est le moment de lutter tous ensemble. Il faut vraiment qu'il y ait une concordance des volontés à Leffrinckoucke. Pas maintenant, il faut attendre la semaine prochaine, mais après les élections, j'espère qu'ici autour de la table se retrouveront des volontés communes. Ce n'est pas la peine de commencer à sortir la kalachnikov, cela ne sert à rien, il va falloir se mettre à table au travail et essayer de trouver des solutions. Je serais peut être là pour vous en apporter d'ailleurs. »

L. BAYART : « Puisque c'est aussi votre dernier conseil, votre dernier mandat, n'y a t-il pas sur la période de trois mandats que vous avez exercés quelque part un mea culpa. On peut faire des choses et puis penser bien faire et s'apercevoir avec le recul qu'on a commis des erreurs, parce que on fait des choix et on peut aussi faire des erreurs, notamment dans le domaine industriel où selon moi, comme les municipalités précédentes, vous n'avez pas eu, peut être, cette anticipation. Vous n'avez pas de mea culpa de choses que vous regrettez avec le passé ? Personne n'est sans erreur, celui qui ne fait rien ne fait jamais d'erreur. »

B. WEISBECKER : « M. Bayart, si je m'appelais Saint Bernard vous m'auriez reconnu tout de suite, j'aurais un petit tonneau là. Je ne suis pas Saint Bernard. Je suis un homme comme vous et un homme au titre d'être humain, comme même les femmes ici présentes, on fait tous des erreurs, oui. D'ailleurs il me semble que j'en ai invoqué une aux vœux du Maire. Je suis vraiment désolé de n'avoir pas pu remettre en place les, alors certains appellent cela des comités de quartier, moi je n'ai jamais voulu donner ce nom là, j'ai préféré le nom : conseils de quartier. Bon, je l'ai avoué, c'est vrai que cela m'a pesé, mais c'était pour des raisons tout à fait logiques, le noyautage, la perte de mon grand ami Louardi Boughedada, etc. En terme de finances, non, d'ailleurs pendant ces vingt ans, j'ai été secondé, mais alors très efficacement par Jean-Pierre Mougel, il a quand même toujours été là. Les services ont toujours été compétents, il n'y a jamais eu, et vous pourrez le reconnaître, d'affaires à Leffrinckoucke. Dans certaines villes il y a des affaires, chez nous non ! Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, la vie économique, la vie tout court a des hauts et des bas, on est passé par là. Et je crois que notre travail, et je vous le redis, a été de remonter à chaque fois la pente. Et à chaque fois on est comme Sisyphe qui pousse son rocher là, et quand il arrive en haut, il y en a un qui donne une pichenette dans le rocher et puis il part le rechercher en bas. On s'est attelé à cela, on a fait cela, et aujourd'hui je serais bien malvenu de regretter quoique ce soit alors qu'autour de moi j'ai eu des gens compétents, qui ont été dynamiques d'ailleurs, et on a essayé de tirer toujours Leffrinckoucke dans le meilleur sens possible. Mais vous savez aujourd'hui moi je ne pars pas avec des regrets, je pars avec un sentiment quand même d'un devoir accompli. Je ne vais pas aller m'emurer chez moi et pleurer sur mon triste sort. Je vais continuer à suivre les affaires de la commune. Et quelque soit le groupe qui est élu ici ou même pas élu, s'il a besoin de discuter avec le maire de Leffrinckoucke, il n'y a aucun, enfin l'ancien maire, il n'y a aucun problème. Moi je serais toujours là pour donner des conseils. »

S. THOMAS « Concernant la crise sanitaire que nous venons de vivre là, qui a été quand même quelque chose, un choc pour beaucoup de personnes, nous allons avoir les mois et les années qui vont suivre, parce que ce n'est pas fini, nous allons devoir vivre avec. Donc, en tant qu'adjointe aux affaires sociales, eh bien malheureusement, j'aurais bien voulu pouvoir assister à cette problématique qu'il y a eu pendant le mois du confinement. Malheureusement, on ne m'a pas laissé le choix de pouvoir aider la commune. D'autre part, je voulais aussi dire que au niveau de l'économie cela va être terrible ne serait ce que, pas rien que pour notre commune, pour toutes les communes de France, et je voudrais simplement dire en tant qu'adjointe aux affaires sociales qu'il va falloir faire face et que j'espère, quelques soient les candidats qui seront élus, et qui devront gouverner au niveau de la ville, qu'ils travailleront en bonne intelligence et puis qu'ils essaieront de faire le maximum pour les difficultés qu'ils rencontreront. Parce que cela ne va pas être simple, il faut l'avouer. Il faudra aller chercher les financements, il faudra faire des choix, et ces choix seront très compliqués à faire, mais il faudra essayer de sortir la tête haute et de faire le maximum pour les concitoyens de Leffrinckoucke. Voilà, c'était en tant qu'adjointe aux affaires sociales la problématique que je voulais soulever. Et je pense que cela va être très compliqué, mais il va falloir s'y atteler et puis faire des efforts et faire le maximum pour pouvoir sortir de cette crise. »

B. WEISBECKER : « Oui alors, Mme Thomas, moi je vais être très clair avec vous, cela fait longtemps qu'on travaille ensemble, on est pas en mauvais termes, d'ailleurs vous êtes toujours adjointe, le poste est toujours là. Personne n'a travaillé à cette crise hormis le maire et les services. Pourquoi j'ai pris cette décision de n'associer aucun élu, tout au moins au début, pendant une partie de la crise, parce que la situation de la ville de Leffrinckoucke était telle que je ne pouvais pas avantager plus l'un que l'autre.

Et puis, certains étaient déjà partis en bataille pour aller sonner aux portes et tout, j'ai dû les arrêter parce que cela constituait réellement un danger, danger qui n'est pas fini d'ailleurs, je signale quand même que dans les préconisations gouvernementales sur la campagne électorale qui doit se mener là, il n'est pas très conseiller d'aller sonner aux portes, bon maintenant tout le monde va sonner aux portes donc l'affaire est entendue. Donc, ce n'est pas personnellement vous qui étiez visée, c'était tout le monde. A la fin de la, j'allais dire à la fin de la crise, mais plutôt vers la fin, j'ai demandé aux élus qui le souhaitaient de venir ici préparer des masques dans des enveloppes, mais surtout pas aller les distribuer. C'est le personnel municipal qui les a distribués. J'ai arrêté aussi tout de suite une autre liste à laquelle vous faites partie d'ailleurs maintenant, qui allait, avec l'accord du pharmacien, porter des médicaments chez les personnes fragiles. Ce n'était pas son rôle, donc je lui ai demandé d'arrêter, ce qu'il a fait, et on a pris en main, avec du personnel municipal cette action. Bon maintenant, il va y avoir une poursuite de cette crise Covid, j'entendais aujourd'hui que les plus vives inquiétudes auraient lieu pour l'automne, pas avant le 28 juin j'espère, ce ne sera que l'été, et donc qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. Et donc, oui en effet, vous aurez un énorme travail là-dessus. Un énorme travail peut être dû à un retour de la crise, mais certainement dû au chômage, certainement dû à une action sociale qui devra être confortée. Alors moi je vous dis ce que je pense. Je pense que le CCAS c'est une chose, mais là, ce ne sera pas de la dimension CCAS. Ce sera de la dimension municipale, et je pense que, mais c'est une idée que vous pourrez mûrir, qu'il faut un service social municipal qui prenne en charge les futurs problèmes qui vont arriver. Le CCAS, lui, va continuer à aider les personnes qu'il aide et c'est normal, parce que dans l'affaire du Covid, on a aussi oublié tous ceux qui étaient malades d'autres choses que le Covid et on a bien vu que cela a créé des dégâts. Donc le CCAS continuerait, je le mets au conditionnel, de s'occuper des affaires courantes j'allais dire, et il faudrait un service municipal beaucoup plus costaud, avec des moyens un peu plus importants, peut être d'ailleurs avec des moyens humains plus importants aussi, pour pouvoir supporter cette crise. »

M. PEDRETTI : « Oui simplement revenir sur la question de l'usine des Dunes, parce que M. Bayart disait, en terme de regret, juste rebondir sur ce qu'il s'est passé à Renault Maubeuge. Cela n'aura échappé à personne, il y a eu une mobilisation unitaire là-bas, tous les élus, population, commerçants, syndicats, etc. Alors même que le site était radicalement menacé, apparemment, je dis bien apparemment, il faut être prudent, mais en tout cas, il serait pour le moment préservé. Et vraiment, quand j'ai vu cette mobilisation Renault Maubeuge, je me suis dit M. le Maire, mais pourquoi ne l'a t-on pas fait ici ? Et ce n'est pas faute de l'avoir proposé. Honnêtement, reconnaissez-nous au moins cela, régulièrement, et j'aurais presque eu envie de le dire, bon il ne serait presque pas trop tard pour que les trois candidats et les trois listes s'associent au moins dans cette demande là, parce que dans cette affaire là, c'est le rapport de force qui aurait pu, et qui peut encore probablement marcher. Et évidemment, quelque soit la majorité qui demain va sortir des urnes, il faudra qu'il y ait une mobilisation générale autour de ce sujet, cela c'est complètement évident. »

B. WEISBECKER : « M. Pedretti, il y a une question écrite de M. Bayart qui va traiter sur le sujet, donc on aura l'occasion de débattre tout à l'heure. »

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents



Pour extrait conforme
Le Maire,
B. WEISBECKER